

DEPARTEMENT :

COMMUNE DE :

Terrier : OT N°

DUP :

**CONVENTION D'AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE
PROPRIETAIRE (Bien libre ou forêt)**

OBJET : DIAGNOSTICS D'ARCHEOLOGIE PREVENTIVE

Vu l'arrêté en date du _____, par lequel, Monsieur le Préfet de _____ a prescrit un diagnostic archéologique sur les emprises de la LGV Sud Europe Atlantique – Section Angoulême-Tours ;

Vu le protocole "Occupation temporaire" conclu entre R.F.F. et les Organisations Professionnelles Agricoles et Forestières ;

Entre les soussignés,

Réseau Ferré de France (R.F.F.) – E.P.I.C. créé par la loi du 13 février 1997, inscrit au registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le n° B 412280737 (SIREN 412 280 737) et dont le siège social est à PARIS 75013, 92 avenue de France,

Agissant tant en son nom qu'au nom et pour le compte de l'INRAP Maître d'Ouvrage des opérations de diagnostics

- Bénéficiaire

d'une part

et,

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

- Propriétaire

**des immeubles désignés ci-dessous à l'article 2
ou son représentant**

M.déclarant être régulièrement mandaté à cet effet.

d'autre part

Il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE :

RFF et L'INRAP ainsi que tout agent ou entreprise mandatés par eux sont autorisés, à compter de ce jour, à occuper temporairement les terrains dont la désignation suit, et ce aux fins exclusives de réaliser les travaux cités en objet

